ANÉMIÉS - DÉPRIMÉS
rendez à votre organisme sa force de réaction, son ressort, son énergie vitale par une cure de
PILULES SUPERTONIQUES des Chartreux de Durbon
EN FRANCE ET EN VENTE DANS LES PHARMACIES
Préparé par A. MIGNON, Pharmacien. LABORATOIRES J. BERTNIER à GRENOBLE
10032

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Réquisition des blés et seigles

L'arrêté suivant vient d'être pris et signé par le secrétaire d'État au ravitaillement.

Les blés et seigles détenus par les agriculteurs sont frappés de réquisition.

En conséquence, tout détournement de leur utilisation réglementée des céréales susvisées par consommation animale, consommation de l'exploitant, ou tout autre moyen, sera passible indépendamment des sanctions prévues par la législation en vigueur, des peines applicables en matière de réquisition.

Le pouvoir de réquisition du secrétaire d'État au ravitaillement portant sur les céréales et denrées diverses soumises au contrôle de l'Office National Interprofessionnel des Céréales, est à compter du 1er décembre 1941 et pour la durée de la campagne 1941-1942, délégué audit Office.

Les conditions de livraisons des blés et seigles réquisitionnés en application de l'article 1er ci-dessus seront fixées dans chaque département par arrêté préfectoral pris suivant les instructions de l'Office National Interprofessionnel des céréales.

Le Président de l'Office National Interprofessionnel des Céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aux Commerçants Détaillants

La Préfecture communique :

Il est porté à la connaissance des commerçants détaillants s'intéressant à la vente des denrées ci-après : pain, fromage, matières grasses, pommes de terre, pâtes alimentaires, légumes secs, viande, sucre et mélange national, qu'un nouveau titre « C. 289 » comportant des tickets spéciaux pour militaires isolés vient d'être mis en service.

Ces tickets devront être honorés à présentation par les commerçants à qui ils seront présentés.

Le titre « C. 289 » remplace les anciennes cartes blanches numérotées qui avaient été en service jusqu'à ce jour, mais ces dernières auront pouvoir d'achat jusqu'au 21 janvier 1942.

Les tickets provenant des cartes « C. 289 » devront être présentés aux grossistes répartiteurs collés sur des feuilles spéciales. Ces derniers ont reçu des instructions pour effectuer immédiatement le remplacement de la matière délivrée.

L'interdiction de l'emploi des ascenseurs avant le 5me étage

Le Secrétariat d'État à la Production industrielle communique :

Les prescriptions de l'arrêté du 20 novembre 1941 interdisant le fonctionnement des ascenseurs pour le service des 1er, 2e, 3e et 4e étages, doivent être exécutées dans le plus court délai possible. Il appartient aux propriétaires de s'entendre immédiatement avec le spécialiste chargé par eux de l'entretien pour mettre leurs ascenseurs en conformité avec cet arrêté.

Conformément à l'article 2 de la loi du 18 décembre 1940, les infractions à cet arrêté seront constatées par les agents du contrôle des distributions d'énergie électrique, les commissaires de police et les militaires de la gendarmerie. Ces infractions seront punies d'une amende de 100 à 10.000 francs.

Aux Automobilistes

Dans un but de vérification, les permis de circulation pour les véhicules de tourisme accordés jusqu'à nouvel ordre, ne seront plus valables à partir du 1er février 1942.

En conséquence, tous les détenteurs de permis portant la mention « Auf Weiteres » (jusqu'à nouvel ordre) sont invités à présenter immédiatement une nouvelle demande de permis de circuler par l'intermédiaire de leur mairie.

Après le 1er février 1942, des contrôles seront effectués par la police routière et les contrevenants se verront confisquer le permis de circulation sans possibilité de renouvellement ultérieur.

Le chômage dans le Nord est en décroissance

Le chiffre des chômeurs de la région du Nord vient, d'un maximum de 50.000 de descendre à 6.000. Ce résultat est dû à la remise en route de certaines industries et à l'emploi de chômeurs pour l'exécution de travaux publics ou agricoles. Beaucoup, en effet, sont retournés à la terre.

LISEZ
"LES SPORTS DU NORD"
Le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMÉRO : UN FRANC

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Juge au tribunal de première instance de Lyon, sur sa demande, M. **Morseu**, juge au tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Violle.

Juge au tribunal de première instance de Lille, M. **Clément Argentier**, docteur en droit, en remplacement de M. Moreau.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Agen, sur sa demande, M. **Raynaud**, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Saint-Amand.

M. **Chapard** qui a été remplacé par M. **Prunst**, qui est nommé juge au tribunal de première instance de Lille, a été mis à la disposition du ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères, pour exercer les fonctions de conseiller juridique de la légation française de Changhaï.

POUR LES RHUMATISANTS
goutteux, arthritiques et tous malades souffrant de sciatique, maux de reins, névrites, névralgies, Finidol est le puissant remède nouveau, qui calme rapidement les douleurs, élimine l'acide urique et rassouplit muscles et articulations. Sans danger pour l'estomac. Finidol. Toutes pharmacies. 18 fr. 35 la boîte de 30 comprimés avec mode d'emploi.

Concours pour le recrutement de rédacteurs de Préfecture

Conformément aux dispositions de l'arrêté de M. le Ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur en date du 6 janvier 1942, un concours sera ouvert le 4 février 1942 pour le recrutement de rédacteurs de Préfecture.

Ce concours aura lieu en deux sessions, la seconde session étant réservée aux candidats qui, par suite de circonstances imputables à l'état de guerre, notamment de captivité et de blessures, auront été mis dans l'impossibilité matérielle de se présenter aux épreuves de la première session.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 260 pour chacune des deux sessions, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 29 novembre 1941.

Sur les 260 places mises au concours pour la première session, 50 pourront être attribuées à des candidats du sexe féminin. Il sera établi une liste distincte des candidates.

Les sujets des épreuves écrites ne seront pas communs aux deux séries organisées respectivement pour les candidats et les candidates.

Les épreuves écrites de la première session seront subies pour la région du Nord, c'est-à-dire pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, au chef-lieu de la Préfecture régionale à Lille.

Les inscriptions seront reçues au Cabinet du Préfet régional où toutes indications pourront être données concernant le programme des épreuves, la nomenclature des pièces à produire pour la constitution des dossiers, etc...

Pourront seuls se faire inscrire, les Français jouissant de leurs droits et non frappés de l'une des incapacités d'accès aux fonctions publiques édictées par la loi du 6 avril 1941 concernant l'accès aux emplois dans les administrations publiques portant statut des Juifs et qui justifient, en outre, de la réunion des conditions suivantes :

1° Avoir eu, au 1er janvier de l'année en cours, vingt ans au moins et trente ans au plus. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires, ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

3° Produire ou un diplôme de baccalauréat ou de brevet supérieur ; ou un certificat attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie de l'école des Hautes Études Commerciales ou d'une des écoles supérieures de commerce reconnues par l'État ; ou un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air.

Les listes des candidats et candidates seront closes le 24 janvier 1942.

Les candidatures devront être déposées, au plus tard, pour le 24 janvier 1942, à 16 heures.

A titre exceptionnel, il ne sera pas procédé aux épreuves orales.

SPORTS

FOOTBALL

Pour la Coupe Charles Simon

Le match R.C.R.-O.I.C.L. aura lieu le 18 Janvier à Tourcoing

On sait que Roubaisiens et Lillois n'ont pu se départager, dimanche dernier, en coupe Charles Simon et auraient dû normalement rejouer ce dimanche prochain.

Sur avis de la Ligue du Nord, la Fédération a décidé que cette rencontre se déroulerait le 18 janvier sur le terrain du Stade Fromentin à Tourcoing.

Aucun match ne sera donc remis le 11 pour le championnat du Nord d'Excellence.

BOXE

Les Championnats amateurs du Pas-de-Calais

Le sport pugilistique vivra une belle journée ce dimanche 11 janvier, dans la salle des fêtes de Wingles, où M. Grenier, du Boxing-Club local, organise les championnats amateurs du Pas-de-Calais.

Trente-six boxeurs de Sallaumines, Courrières, Evin-Malmaison, Isbergues, Auchel, Grenay, Nœux, Bruay, Liévin, Wingles, Hersin et Calais, se disputeront les titres mis en compétition.

Soyons persuadés que la lutte sera chaude pour l'obtention du trophée départemental.

Pesée et visite médicale à 10 heures salle du B.C. Winglois Café des Sports Grand'Place, à Wingles.

A 11 heures, éliminatoires et à 15 heures, demi-finales et finales à la Salle des Fêtes.

Convocation d'officiels. — Arbitres : Piquet, Oruon, Defer ; juges : Bouret, Mailly, Oeforge, Duplat ; chronométreur : Delory, Hannoy, Grenier.

Au Boxing-Club Nordiste

Dimanche 11 Janvier, à 16 h. 30, le B.C. Nordiste donnera sa 7e réunion de la saison avec le programme suivant :

Amateurs en 3 x 3 : Derasse (Tourcoing) ; Semgulen (B.C.N.) ; Csakany (Liévin) ; Petit (B.C.N.) ; Komwilski (Liévin) ; Decraene (B.C.N.) ; Wiechmarek (Liévin) ; Mouroit (B.C.N.)

Professionnels en 6 x 3 : Leclercq (60 k. Liévin) ; Mearaman (58 k. B.C.N.) ; Delcroix M. (63 k. Liévin) ; De Wulf Ch. (63 k. B.C.N.)

La rencontre de De Wulf avec Delcroix ne manquera pas d'être très attrayant ; elle nous révélera si la longue inactivité forcée du Lillois n'a pas nui à ses réelles qualités.

Quant à la revanche Leclercq-Meeramans, l'extraordinaire bagarre qui fut la première édition est suffisamment récente pour ne pas insister.

RÉUNIONS DU DIMANCHE 11 JANVIER

OFFICIELS CONVOQUÉS

LILLE : Réunion du B.C. Lillois, à la salle de l'Orphéon. Délégué : M. Lhernould ; Juges et arbitres : MM. Blamart et Dujardin ; Chronométreur : M. Meton.

Réunion du B.C. Nordiste, 77, rue de Flandre. Délégué : M. Pia ; Juge arbitre : M. Raoux ; Chronométreur : M. Deroo.

SOUS-LE-BOIS : Délégué : M. Dessaint ; Juge-arbitre : M. Carlier.

HOUPLINES : Juge-arbitre : M. Hazebroucq ; Chronométreur : M. Dutilly.

ANNŒULLIN : Juge-arbitre : M. De Staercke ; Chronométreur : M. Bolestella.

LUTTE

LUTTE ET CATCH A ROUBAIX

Ce dimanche, à 15 h. 30, salle de la Bataereve, 176 bis, rue de Lannoy, à Roubaix, grand gala de lutte et catch organisé par le Lutteur-Club Pierre-de-Roubaix.

Au programme, trois grands combats de catch en 20 minutes, entre Desbonnet-Teulet, Deschins-Potteau et Wattiez-Duquesnoy. En lutte libre, Martin-Lobros et Thorez-Devlaminck s'affronteront en deux manches de 10 minutes. Vanherpe et Van Esper feront une exhibition et trois combats préliminaires en lutte libre et gréco-romaine compléteront la réunion.

Prix des places : 10, 6 et 5 francs.

CROSS-COUNTRY

UNE GRANDE MANIFESTATION A MARQUETTE

L'Union Sportive de Marquette organise le 16 janvier une grande manifestation sportive dotée d'un superbe objet d'art, le Challenge Kuhlmann.

Cette épreuve est assurée de la participation des clubs suivants : R.C. Arras, champion du Nord 1940-1941 ; U.S. Tourcoing ; Excelsior R.-T. ; O.I.C. Lillois ; A.S.C. Hellemmes ; A.G. Thumaries ; A.C.C. Douai, etc... et l'U.S. Marquette.

L'attribution de ce Challenge qui deviendra la propriété du club ayant remporté 6 fois l'épreuve, s'obtiendra par le classement des 2 catégories réunies : Cadets, Juniors, Seniors, chaque équipe de 6 coureurs maximum comptant 6 coureurs à l'arrivée.

Les distances seront : Cadets, 3 km. ; Juniors, 6 km. ; Seniors, 9 km. Les départs se feront respectivement à 14 h. 30, 14 h. 50, 15 h. 20.

La licence sera exigée à la remise des dossards.

Les clubs peuvent demander le règlement à M. Monnet (U.S. Marquette), 167, rue Sadi Carnot à St-André et les engagements devront parvenir, pour le 12 courant, à l'adresse ci-dessus.

ATHLÉTISME

FINALES DÉPARTEMENTALES

Ce dimanche 11 janvier se dérouleront, au stade Guy-Lefort, à Lambersart, les finales départementales organisées par l'O.I.C. Lillois.

Distribution des dossards de 13 h. 16 à 13 h. 45.

Départs : cadets 14 heures ; juniors 14 h. 30 ; seniors 15 heures.

BOURSE DE PARIS du 8 Janvier 1942

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
FONDS D'ÉTAT		
3 %	86 70	86 ..
3 % amort.	97 75	98 ..
4 % 1917	102 90	103 15
4 % 1918	101 60	101 90
5 % 1920	142 90	142 25
4 % 1925	189	188 40
4 ½ 1932 A	103 35	103 80
4 ½ 1932 B	102 20	102 60
4 ½ % 1937	204 70	204 70
3 % 1939	103 90	103 30
Caisse Autonome	122 ..	121 80
Obl. Trésor 4 ½ 1933	134.	1361
— 4 ½ 1934	1242 ..	1288 ..
— 3 % 1935	....	....
Outillage National	1015	1017 ..
P.T.T. 6 % 1928	....	....
— 4 ½ 1929	828	....
— 5 % 1934	....	....
— 5 % 1936	....	....
— 5 % 1938	....	....
Obl. Trésor 4 ½ 36 B.	138 30	138 30
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1115 ..	1115 ..
— 5 % 1934	....	....
— 4 ½ 1934	1084	1084
— 4 % 1935	1085	1085
— Sept. 5 % 1937	....	....
— Déc. 6 % 1937	....	....
— Fév. 6 ½ % 1938	....	....
Caiss. Aut. Tab.	1025	1025
CRÉDITS NATIONAUX		
Cr. Nat. 3 % 1919	828	822
— 1920	548	545
— Janvier 1923	....	....
— Juin 1923	....	....
— Janvier 1924	....	....
— 1934	1084	1106
— 1935	1056	1070
— 6 ½ % 1937	....	....
— 1938	....	....
FONCIÈRES COMMUNALES		
Fonc. 1883	360 ..	360 ..

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
— 1885	400 ..	400 ..
Com. 1891	368 ..	375 ..
— 1892	418 ..	415 ..
Fonc. 1895	415 ..	415 ..
Com. 1899	407 ..	414 ..
Fonc. 1903	425	425 ..
Com. 1906	412 ..	415 ..
Fonc. 1909	206 ..	207 ..
Com. 1912	199 ..	200 ..
Fonc. 1913 3 ½	425	420
Fonc. 1915 4 %	514 ..	514
Empr. 1929	1019 ..	1019
Com. 1930 4 %	1016 ..	1020 ..
Fonc. 1930 4 1/2 %	465	4.8
Com. 1931	1010	1025 ..
— 1931-32	1000	1014
— 1932	1020	1020
Empr. 1933	1035	1029
Empr. 1934	....	....
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	18700 ..	19000 ..
Comptoir Escompte	1760	....
Crédit Foncier France	5425	....
— Lyonnais	4050	....
— du Nord	170	....
Soc. Générale non lib.	1606	....
Société Générale Lib.	....	....
Suez	....	25900
Nord	1750	....
Tramw. Lille-Rx-Tg	....	....
Élect. Gaz Nord	734	....
— du Nord	835	....
Énergie Industrielle	3585	3615
Nord Lumière	2110	2150
Thomson-Houston	725	....
Cie Générale Ind. Text.	....	....
Le Blan	....	....
Pérenchies	....	....
Saint Frères	1245	1255
Gaz Nord-Est	1400	....
Aciéries Longwy	....	625

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
— Micheville	1280 ..	....
— du Nord	650 ..	....
— Sambre Meuse	....	....
Arbel	....	1150
Chantiers de France	780	800
Constr. Nord France	1585	....
Fives-Lille	1060	....
Forges Nord-Est	....	....
Jeumont Actions	780	....
— Parts	....	....
Franco-Belge M. Ch. Fer	4800	3750
Nte Fourn. Pt-à-Mous.	....	....
Denain-Anzin	2200	....
Louvroil-Montbard	1445	1445
Métaux	....	....
Peugeot	1275	1316
Senelle-Maubeuge	....	1200
Béthune	....	....
Aniche	4500	....
Anzin	1800	....
Blanzy	2660	....
Carvin	....	....
Courrières	700	....
Dourges	2250	....
Escarpelle	9060	....
Lens	916	....
Ligny-lez-Aire	....	....
Marles	1340	....
Ostricourt	....	....
Vicoigne	....	1450
Mokta el Hadid	17850	....
Nickel	....	....
Ouenza	....	....
Lille Bonnières Prior.	....	....
— — Ord.	445	....
Air Liquide	3400	3250
Glaces Nord France	4800	....
Kali Ste-Thérèse	....	....
Kuhlmann	2075	2100
Poliet-Chausson	3261	3235
Caout. Indochine	....	....
Cultures Tropicales	814	818
Terres Rouges	1250	....

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 408 ; 1857, 499 ; 1876, 509 ; 1892, 293 ; 1894-96, 286 ; 1898, 271 ; 1899, 340 ; 1904, 654 ; 1910 2 3/4 %, 336 ; 1910 3 %, 300 ; 1912, 261 ; 1926, 696 ; 1929, 1.005 ; 1930, 1.000 ; 1930 lots, 1.000 ; 1931, 990 ; 4 % fortif. 671 ; 1932, 696 ; 1934 5 1/2 %, 1.017 ; 1934 5 %, 1.006 ; 1935, 1.030 ; 1937, 1.030 ; 1936, 1.019.

Valeurs Françaises (Obligations). — Département du Nord : Octobre 4 % 1931, 2.017 ; 4 % 1931, 959 ; 5 1/2 % 1934, 1.021 ; 5 % 1935, 1.006 ; 4 1/2 % 1936, 1.045 ; 4 % 1938, 1.035.

vos cheveux tiendront l'ondulation
seront souples et brillants
si vous les embellissez avec le fameux
SCHAMPOING MARCEL
En vente partout sans ticket
11.230

T.S.F.

SAMEDI 10 JANVIER

Concerts à 7 h., 8 h., 9 h., 11 h. 30, 16 h. 45, 16 h. 15, 16 h. 50, 17 h., 17 h. 30, 18 h. 40, 20 h. — **Informations** à 7 h. 30, 8 h. 30, 13 h., 16 h., 19 h. 45. — 12 h. Concert de l'Opéra. — 12 h. 40 : Actualités Cinématographiques. — 14 h. 15 : « Turcaret » (Comédie). — 16 h. 5 : Adolphe et Adolphine. — 16 h. 55 : La Chanson de la Semaine.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Samedi 10 janvier 1942.** — Soleil : Lever à 8 h. 44. Coucher à 16 h. 12.

Aujourd'hui : Saint-Guillaume. — Demain : Sainte-Hortense.

BOURSE DE LILLE du 8 Janvier 1942

Charbonnages. — Albi (ex-droit), 4.160 dem. ; (part), 5.650 dem. ; Aniche, 4.500 dem. ; Anzin, 1.800 (*) ; Béthune, 17.600 dem. ; (1/10), 1.780 dem. ; Bruay (coupures de 10), 900 (*) ; (coupures de 25, 900 (*) ; Carvin, 2.105 dem. ; Clarence, 320 dem. ; Commentry (Jce), 2.900 dem. ; (Cap.), 3.250 dem. ; Courrières, 695 dem. ; Dourges, 2.215 dem. ; Escarpelle, 9.050 dem. ; Lens A., 910 dem. ; Liévin, 950 (*) ; Liévin (coupures de 30), 28.000 dem. ; Marles, 1.340 dem. ; Ostricourt, 2.975 dem. ; Thivencelles, 650 ; Vicoigne, 1.610 dem.

Banques. — Union des Mines, 630 dem.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 333 dem. ; Lyonnaise des Eaux (Cap.), 3.300 dem. ; (Jce), 3.000 dem.

Électricité. — Artésienne, 650 (*) ; Béthunoise, 800 (*) ; Boulonnaise, 725 dem. ; Continentale du Gaz, 2.600 dem. ; Électricité et Gaz du Nord, 795 dem. ; Électrique Nord, 690 (*) ; Électrique Nord-Ouest, 1.015 (*) ; Énergie Nord-France, 740 dem. ; Gaz d'Hersin, 745 dem. ; La Roubaisienne, 1.600 dem. ; Secteur Billy, 745 dem. ; Union Houillère, 525 dem.

Métallurgie. — Aciéries de Longwy, 630 dem. ; Aciéries de Micheville, 1.250 dem. ; Aciéries du Nord, 650 dem. ; Aciéries de Sambre-et-Meuse, 665 dem. ; Chantiers de France, 1.120 dem. ; Ateliers Nord-France, 780 dem. ; Blache, 885 dem. ; Delattre, 650 ; Denain-Anzin, 2.200 dem. ; Électro-Métallurgie, 500 dem. ; Fives-Lille, 1.600 dem. ; Nord-Est, 1.060 dem. ; Franco-Belge, 3.630 ; Jeumont, 780 dem. ; Louvroil, 1.220 dem. ; Saint-Sauveur, 750 ; Senelle, 1.260 dem. ; Tubes de Valenciennes (ex-droit), 1.125 dem.

Entreprises et Matériaux de construction. — Chaux et Ciments Lafarge et Teil, 11.200 dem. ; (action B), 4.050 dem. ; Ciments du Boulonnais, 1.360 dem. ; Ciments Portland-Origny, 16.425 dem. ; (part), 20.100 dem. ; Ciments Français et Portland Boulogne, 6.550 dem. ; Desvroise, 5.200 dem. ; Poliet et Chausson, 3.250 dem.

Produits Chimiques, Nulleries, Verreries. — Air Liquide, 3.250 (*), (part), 13.300 dem. ; Engrais d'Auby, 595 dem. ; Engrais de Roubaix, 355 ; Glaces Nord-France, 4.800 dem. ; Huiles, Goudrons et dérivés, 2.300 dem. ; Kuhlmann, 2.050 dem. ; Pechiney, 4.650 dem. ; Rhône Poulenc, 3.250 dem. ; Usines de Libercourt, 450 dem. ; Verreries et Glaces d'Aniche, 2.190 dem.

(*) L'astérisque qui suit un cours unique indique que les ordres sur la valeur n'ont pu être exécutés que partiellement et sous le contrôle de la Chambre Syndicale.

VOTRE RHUME JUGULÉ EN 3 JOURS
Grâce aux Comprimés de Broncodyl
EN VENTE TOUTES PHARMACIES

ANNONCES LÉGALES

Étude de Me André MAGNIER, Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Douai, 14, rue Lambrecht.

PUBLICATION LÉGALE

ACCIDENT DE TRAVAIL

LOI DU 9 AVRIL 1898

Un jugement par défaut a été rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Douai, le 23 juin 1941, entre : La Compagnie « **LA PRÉSERVATRICE** », Compagnie Anonyme d'Assurances, dont le siège social est à PARIS, 18, rue de Londres, agissant requête, poursuites et diligences de ses Président du Conseil d'Administration, Directeur et Administrateurs en exercice résidant audit siège, Demanderesse, Me André MAGNIER, avoué. Et **Monsieur Adam-Pierre SZEZEREA**, ouvrier mineur, demeurant à FÉRIN ci-devant et actuellement à LALLAING, 64, cité du Moucheron, Demandeur défaillant. — **Ce jugement ne pourra être l'objet d'une opposition de Monsieur Adam-Pierre SZEZERBA que pendant un mois à compter de la présente s'il réside en France Continentale, au cas contraire, ce délai s'augmentant des délais de l'article 73 du Code de Procédure Civile.** — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article 156 bis du Code de Procédure Civile et en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Douai, du 5 janvier 1942. — Pour extrait certifié par l'Avoué soussigné : DOUAI, le 8 janvier 1942 : André MAGNIER 14.959

Aux termes d'un acte reçu par **Me Joseph DEFREZ, notaire à Douai**, le 30 décembre 1941, il a été formé entre : Monsieur Nestor **VALLEZ**, commerçant, demeurant à FLERS-EN-ESCREBIEUX, époux de Madame Henriette **LEGRAND**. Et Monsieur Nestor **VALLEZ** (fils) représentant, demeurant à FLERS-EN-ESCREBIEUX, époux de Madame Aliette **MILLECAMPS**. **Une Société à responsabilité limitée** avant pour objet le **commerce d'alimentation** en ce qu'il a trait **au beurre, œufs et fromages en gros** et toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. — La raison sociale est

BEURRERIE DE L'ESCRÉBIEUX

VALLEZ PÈRE et FILS

Société à responsabilité limitée. La durée est fixée à 60 années à compter du 1er janvier 1942 pour expirer le 31 décembre 2001. **Le siège social est fixé à FLERS-EN-ESCREBIEUX**, rue de Planque, N° 35, il pourra être transféré en tout autre endroit que les associés pourront juger convenable. **Le capital social est de 55.000 francs** divisé en 55 parts de 1.000 francs chacune. Monsieur VALLEZ-LEGRAND **a apporté à la Société** : Un fonds de commerce de **négoce en beurre, œufs et fromages en gros**, exploité à **FLERS-EN-ESCREBIEUX**, rue de Planque, 35, sous le nom de Beurrerie de l'Escrebieux, estimé : 10.000 fr. — Un malaxeur, estimé, 2.000 fr. — Diverses tables, caisses et balances estimées, 3.000 fr. — Une camionnette marque « Peugeot », estimée 40.000 fr. — La Société est administrée par Monsieur **VALLEZ-LEGRAND** (Père) et Monsieur **VALLEZ-MILLECAMPS** (fils) qui sont nommés gérants pour toute la durée de la Société et ont les pouvoirs les plus étendus pour agir ensemble ou séparément au nom de la Société. Les gérants ont la direction des affaires sociales. Ils signeront les engagements contractés au nom de la Société, de leur signature personnelle précédée des mots « pour la Société, l'un des gérants ». — **Deux expéditions du dit acte ont été déposées au Greffe du Tribunal Civil de Douai, ayant juridiction commerciale, le 8 janvier 1942.** — Pour extrait : **J. DEPREZ**, notaire. 14.853

Étude de Me J. BOYER-CHAMMARD, avoué à Lille, 45 bis rue Royale. — **A.J. du 27-2-41.** Jugt de défaut du 15-7-41 pron. la Séparation de corps au profit de **Mme Rose LAURENT**, épouse **Delevel**, d' à Lille, 23, r. du Port, ayant pour avoué Me J. Boyer-Chammard à l'encontre de **M. F. Delevel**, d' à Haubourdin, 31, rue d'Englos. Pour extrait : (s.) **J. Boyer-Chammard.** 14.966

PREMIÈRE INSERTION. — Aux termes d'un acte reçu par **Me Joseph DEFREZ, notaire à DOUAI**, le 30 décembre 1941, enregistré à Douai A.C. le 30 décembre 1941, volume 748, numéro 122, contenant les statuts d'une Société à responsabilité limitée au capital de 55.000 francs entre Monsieur Nestor **VALLEZ**, commerçant à **FLERS-EN-ESCREBIEUX**, époux de Madame Henriette **LEGRAND**, et Monsieur Nestor **VALLEZ** (fils), représentant, demeurant à Flers-en-Escrebieux, époux de Madame Aliette **MILLECAMPS**, dont le siège est à **FLERS-EN-ESCREBIEUX**, rue de Planque, N° 35 ; Monsieur **VALLEZ-LEGRAND** a fait apport à la dite Société, d'un fonds de commerce de négoce en beurre, œufs et fromages en gros, exploité à FLERS-EN-ESCREBIEUX, rue de Planque, N° 35, sous le nom de

BEURRERIE DE L'ESCRÉBIEUX

comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés. — Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la deuxième insertion en l'Étude de Me DEPREZ, notaire à Douai sise, rue Saint-Thomas, N° 26. Pour extrait **J. DEFREZ, notaire.** 14.932

Étude de Me **BETTREMIEUX**, docteur en droit, notaire à **FOURMIES** (Nord). — **CESSION.** « **Première Insertion** ». Suivant acte de Me BETTREMIEUX, du 26 DÉCEMBRE 1941, enregistré à TRELON, le 29, folio 7, case 64, M. Eugène MOREAUX, rattacheur à FOURMIES, a cédé à Mme Yvonne SEROUART Veuve Adelin MAURCOT, de FOURMIES, le fonds de commerce de débit de boissons, par lui exploité audit **FOURMIES**, 13, rue du Maire Coppeaux, avec entrée en jouissance au 1er janvier 1942. — Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la seconde insertion au domicile élu en l'Étude de Me BETTREMIEUX. — Pour première insertion : Signé : BETTREMIEUX. 14.950

Étude de Me Charles STAES, notaire à Lillers — **CESSION DE FONDS DE COMMERCE.** — **Deuxième insertion** : Suivant acte reçu par M. STAES notaire à Lillers, le 14 décembre 1941, enregistré à Lillers, le 15 décembre suivant, Volume 81, N° 416, M. Gustave FIERRARD, cafetier et Mme Pauline HELLEBOID, son épouse, de Lillers, ont vendu à M. Gustave LEJEUNE, chef comptable et Mme Raymonde LEFEBVRE, son épouse de Chocques, le fonds de commerce de café et chambres meublées, exploité à Lillers, place de la Gare, avec entrée en jouissance à partir du 1er janvier 1942.

Insertion parue au B.O.V.C. le 7 janvier 1942.

Oppositions reçues dans les 20 jours de la présente insertion en l'étude de **Me STAES, notaire à Lillers.** 14.880

ESPACEZ vos crises d'ASTHME
atténuez leur violence, faites-les peu à peu disparaître en faisant une cure de quelques semaines avec les comprimés
KALM-ASTHMINE
contre Asthme, Emphysème, Bronchite chronique.
Toutes Phies : 13.75
Notice sur demande
Laboratoire S. JOUVEINAL - Maisn (S.-et-M.)

VENTES - ACHATS

RÉGION PARISIENNE Liste 500 pavillons et propriétés à vendre, envoyée gratuitement. **La Maison de la Propriété** 1, r. du Louvre Paris (1er) 11.733

LOOS-EN-GOHELLE A Vendre : **MAISON** à usage habitation et petite ferme. S'ad. Me La Gautil, Notaire à Lens.

FAMART, 32, rue Maire-André, Lille, 2 à 6. Ach. **Ventes, Locat. de Maisons, Terrains, etc. Frêts.** 14.940

Si vous voulez acheter ou construire **à crédit ou au comptant Votre MAISON** adressez-vous au

Crédit Mutuel Foncier

Société Coopérative Civile 101, rue St-Lazare, PARIS (9e).

Vous obtiendrez par lui votre construction AU PRIX DE VOTRE LOYER. Écrire : M. Dufourmant, Pavillon 6, rue Lamartine TOURCOING (Nord). 11.846

Café à louer

18, Avenue Barbusse, à **Marly**. Bien situé. Pas de reprise. S'adresser 18 bis même avenue, à **Marly.** 21.789

CESSIONS

LIGNOE Je recherche Valenciennes-Anzin, licence de **Coiffeuse pour Dames.** Prendre adresse au Réveil à Valenciennes 3.215

A VENDRE Amiablement

DOUAI-CENTRE — **MAISON D'EMPLOYÉ.**
DOUAI (Banlieue) **MAISON COMMERCE BOULANGERIE.** Dépendances. Remise. Garage. Jardin. Prix avantageux.
Région DOUAI (Centre Minier) — **MAISON de COMMERCE**, Salle de Fêtes. Second. Remise. Garage Jardin. Superficie totale 21 ares.
HÉNIN-LIÉTARD (prox. Hôtel de Ville) **MAISON NEUVE.** Tout confort. Garage. Jardin.
2 Fermes, Terres et Pâtures (région CHAUNY)
Maurice FOUTRY Conseil en droit, Conseil Juridique, 14, r. Gambetta, Douai 14.567

BÉGAIEMENT corrigé en 8 jours. Demandez l'ouvrage « BÉGAIEMENT », 2e édit. Professeur T. BAUDET 5, rue Goya, 9. BORDEAUX 11.946

JEUNES GENS
Devenez Officiers de la Marine Marchande (Ponts Machines)
En suivant les cours sur place ou par correspondance.
ÉCOLE DE NAVIGATION
152, Avenue Wagram, PARIS-17e
11.237

DEMANDES D'EMPLOIS

Ouvrier en meubles bois et métal cherche place ou travail à façon. **MILECKI**, 29, rue des Champs, **Roubaix.** 21.767

Femme forte, 59 ans veuve, belge, habitant la France, bonne ménagère, libre en février, ayant références cherche place chez Monsieur ou Dame seule, même avec bétail. Écrire N A J X Réveil.

Jeune fille, 18 ans cherche place **BONNE**. Mlle Marie MATYJA, rue Bellanne, 43, Loison-sous-Lens. 3.726

ENSEIGNEMENT

NOUVEAUX COURS D'ALLEMAND début au parfait. 15 janvier. S'inscrire **École de Secrétariat** 50, rue Meurein, Lille 21.779

La situation prépondérante, sûre et d'avenir que vous cherchez existe et, si vous avez une bonne instruction vous l'aurez rapidement en apprenant la **Fiscalité** par correspondance. Demandez tout de suite la brochure No 52 qui vous donnera tous renseignements sur les tr. importants débouchés offerts aux **COURS T.F.J.** 45, rue de la Victoire, PARIS (9e). Joindre 1.50 pour frais d'envoi.

DIVERS

La « BLAKETTE » Le super Allume-feu est en vente chez les Épiciers et Droguistes 11.304

Un MILLION de LIVRES neufs soldés au quart de leur valeur. Tous genres : Romans, Sciences, Arts, Occult., etc... Catalogue gratuit **L'Ami du Lecteur** 90, Boulevard Beaumarchais, PARIS. 11.973

Achète bon prix postes secteur et tout matériel Radio **DECOCK**, 257, rue L. Gambetta, **LILLE** 21.785

A VENDRE Mobilier Coiffure Messieurs. Prendre adresse au « Réveil » 9.712

Établts A. Leroy-Merlin, Nœux-les-Mines CARTON BITUME et FEUTRE ASPHALTE CLOUS et SEMENCES pr réparer chaussures FOTS en grès · POÊLES tôle et fonte ÉVIERS émaillés blancs avec meuble et quantités d'autres articles intéressants 79, RUE DE LA GARE - Nœux-les-Mines

• Argent qui dort, Argent qui meurt.
• Argent qui travaille, Argent qui prospère.
Souscrivez aux BONS DU TRÉSOR
AA 10

Particulier recherche **VELO HOMME** très bon état. **Frigidaire et Table Ping-Pong.** Écr. N A J V « Réveil ». 21.765

Machines-Outils ACHAT · VENTE **Ets H. WATREMEZ** 42 r. André. Gaudry Nd

Recherche petite **Fraiseuse bon état** Écrire N A J W « Réveil »

Ramonage Cheminées **MELLIEZ-JUSTE**, 4 bis rue du Barbier Maès, à LILLE Téléphone 478-13 21.771

MACHINES A TRICOTER ACCESSOIRES PIÈCES DÉTACHÉES **Aiguilles a. ttes marques J. DE FRERCK** 14, Boulev. de la Liberté — **LILLE** — Téléphone 717-32

GRAND FEU FLAMAND état neuf, à vendre **555** frs. Prussienne **255** frs. Prendre adresse Réveil 34.949

COIFFEUR rech. appar. **ind. S.F. Pernatit**, bon ou mauv. état. Écr. détail : 3, rue F. Lahoucq, **Tourcoing.** Initiales E.T.R.O.

Je paie cher t. **Moteurs**, mach. à laver. Joffrin, T.S.F. Électricité, 225, r. R.-Salengro, Hellemmes 21.737

Choix de Porcelets à VENDRE. S'adresser : **Ferme BRIFFAUT** rue Basse, à **Angres** P.-d.-C. 2.111

RECHERCHE LICENCE TRANSPORTS T.R. Écr. Réveil Dembral 6.707

FILMS 16 m/m sont recherchés. Faire offre à N.A.J.Z., Réveil 21.775

CONDENSEUR de VAPEUR pour Machine 150 CV **DE JUMNS et Cie** **Achats et Ventes de Matériel Industriel** 63, Boulev. Montesquieu ROUBAIX. - Tél. 350-45 10.313

LIVRES EN SOLDE Reliés, de Luxe, Romans, Utiles. Plusieurs catalogues sur demande. **Libr. G. MARCIREAU Feltière** 11.286

A VENDRE 1 moteur 9 CV. 750 tours **1 moteur 15 CV.** 950 tours 110/220 volts semi-blindés avec rhéostat démarreur dans l'huile. Faire offres Réveil aux lettres N A K A 21.778

MARIAGES

LE FOYER-MARIAGES, 224, rue Nationale, Lille.

SCIENCES OCCULTES

Mme OLEIZ, 61, rue des Batignolles, Paris, Voy. Tarots pr. corresp. (Env. date de naissance) : 20 fr. 11653

VIX 58, rue Cardinet, Paris, fixe dates évén. 1942, mois p. mois. Corresp. seul. Env. 30 fr. date nais. heure, cheveux 11.883

PERDUS ET TROUVÉS

Douai, perdu dimanche **jaune chienne « DIANE »** genre policier. Réc. **Malengé, tabac, Rasnes.** 3.706

Perdu Lundi 5 janvier de 14 à 16 heures : **BRACELET OR** à charnières. **Font.-s.-Marcq ou Lille, cimetière du Sud.** Rapporter contre bonne récompense. **VANESTE**, bitautier, 90, rue Nationale, Lille. 34.947

AUTOS

Pas besoin de licence pr voitures électriques disp. Toutes formalités pour S.P. OTOMOTRA, 62, r. St-Charles, PARIS (15e). 11.876

Suis acheteur CAMIONNETTE pour transports parcelles. Faire offres : **Librairie Truffier, Liévin (P.-d.-C.).** 2.110

DETTES

M. Albert PIAT, marinier à **Darignies-l.-Douai** informe le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née **Raymande Caron.** 3.707

B

Imprimerie du Réveil du Nord, 186, rue de Paris, LILLE. Le Gérant : Émile GEST

MITSI par Belly

— 36 —

— Eh bien ! moi, si étonnante que soit la chose, j'estime qu'elle est sincère.

— Comment, dans sa situation, elle repousserait l'amour d'un Christian de Tarlay ?... Voyons, mon ami, vous n'êtes pourtant pas assez naïf pour tomber dans ce panneau-là ?

Parceuil leva impatiemment les épaules.

— Il faut voir les gens tels qu'ils sont Eugénie. La mère de Mitsi était parfaitement honnête, quoi que j'en aie dit ; la fille peut lui ressembler. Il y a des femmes qui ont horreur du mal, soyez en persuadée, et qui aiment mieux se briser le cœur que de succomber.

— Mais enfin... Christian... Christian qui est si recherché, si adulé...

Mme Debrennes suffoquait presque de stupéfaction, à l'idée que cette petite Mitsi pouvait ne pas être grisée, vaincue sur l'heure par la séduction jusqu'alors invincible de son petit-fils.

— Eh ! parbleu, c'est bien pour cela qu'elle en a peur, et qu'elle veut partir... Oui, oui, je crois qu'elle a résisté à Christian, qu'elle est encore résolue à le faire... et comme nous avons tout intérêt à ce qu'elle lui échappe, nous devons nous employer à favoriser son désir de départ.

— Impossible ! Christian serait furieux, vous le pensez bien !

— Aussi faut-il nous arranger pour n'avoir là-dedans aucune apparence de participation.

Mme Debrennes hocha la tête.

— Hum !... Et puis, il se doutera bien qu'elle est chez ses anciennes maîtresses, et il s'arrangera pour la retrouver dès qu'elle aura une situation au dehors.

— Aussi n'ai-je pas l'intention de l'envoyer là... Car je veux profiter de l'occasion pour la faire disparaître de notre route, non par des moyens violents, mais en la réduisant à la misère, à une sorte d'esclavage, et très probablement à la déchéance.

— Comment cela ?

— Voilà... Autrefois, j'ai sauvé de la prison qu'elle avait largement méritée une sorte de nihiliste, moitié Russe, moitié Bulgare, qui volait sans vergogne pour la petite association dont elle faisait partie. Voyez-vous, il est bon de se faire des amis partout. Avec quelques subsides que je lui donnai, Anna Bolomeff établit dans le Quartier latin un petit hôtel-restaurant aux prix modestes, que fréquentent quelques étudiants pauvres, quelques étrangers plus ou moins louches, la plupart expulsés de leur pays d'origine pour délits politiques ou autres. Anna, qui n'est ni douce ni aimable, qui rogne sur tout avec entrain, ne peut garder de servante et fait toute la besogne aidée à l'occasion par l'un de ses pensionnaires plus famélique que les autres, heureux de recevoir en échange un maigre repas. Vous voyez d'ici avec quelle satisfaction elle accueillera Mitsi, à qui elle n'aura rien à payer, et dont la beauté sera une réclame merveilleuse.

La présidente eut un sourire de satisfaction mauvaise.

— Très bien !... Mais si Mitsi se fâche réclame, veut s'en aller ?

— N'ayez crainte, Anna la tiendra de près. Cette jolie Mitsi sera prisonnière... et, dépourvue d'argent, que pourrait-elle tenter ?

Mme Debrennes secoua la tête.

— Cela ne nous amènerait-il pas des ennuis ?... Un tuteur qui oblige sa pupille à demeurer dans une maison suspecte...

— Pas suspecte le moins du monde. Il n'y a jamais de bruit, jamais de scandale chez Anna Bolomeff. Tout s'y passe correctement. Mitsi sera là très bien... et elle ne pourra s'en prendre qu'à elle, à ses exigences, à son mauvais caractère, si sa patronne la traite un trop rudement, lui mesure la nourriture, la charge de besognes déplaisantes. Mais moi, je serai à couvert parce que je l'aurai confiée à une femme honorable, — oui, honorable, elle est connue pour telle dans le quartier, — chargée de lui apprendre le métier de servante et de lui donner ainsi les moyens de gagner son pain. Qu'après cela il lui arrive quelque malheur, qu'elle succombe sous un travail un peu excessif pour ses forces... eh ! ma chère, ce sont là choses qui adviennent à bien d'autres, quand il leur faut lutter contre la misère. Personne ne pourra me jeter la pierre pour cela, personne n'y songera, d'ailleurs, car ceux qui peuvent s'intéresser à elle ignoreront son sort.

— Si vous croyez vraiment que ce moyen soit bon...

— Je ne vois guère que celui-là. Mais il faudra combiner tout de façon que Christian n'ait pas vent de la machination... D'abord, je vais m'entendre avec Mitsi...

— Mais croyez-vous qu'elle acceptera de se rendre chez son ex-nihiliste, au lieu d'aller retrouver ses religieuses ?

Parceuil eut un sourire sardonique :

— Soyez sans crainte, elle ne connaîtra le changement de programme qu'au dernier moment. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'il faut que son amie Marthe la croie chez les sœurs de Sainte-Clotilde.

— Allons, arrangez cela à votre idée, mon bon ami. Débarrassez-nous de cette petite créature. Je ne demande pas mieux... pourvu que Christian ne s'en prenne pas à nous... Il est déjà si froid pour moi, depuis quelques temps — presque hostile même, dirait-on parfois.

Parceuil répliqua avec un léger ricanement :

— Il a probablement appris que vous ne ménagiez pas dans vos propos la jeune personne... Enfin, espérons que nous allons être délivrés de celle-ci.

IV

Vers la fin de la matinée, le lendemain, on frappa à la porte de Mitsi, et celle-ci, venant ouvrir, se trouva en face de Parceuil.

Il expliqua :

— Je viens vous rendre réponse au sujet de la lettre que vous m'avez écrite hier.

Elle lui offrit une chaise et s'assit en face de lui, le cœur battant d'émotion inquiète. Pourvu qu'il lui accordât ce qu'elle souhaitait, cet homme dont le dur et déplaisant regard lui causait une impression répulsive.

Lui, d'un coup d'œil rapide, notait l'amaigrissement du visage, charmant toujours, la langueur des beaux yeux. Il pensa férocement : « Elle ne supportera pas longtemps le régime de la Bolomeff ! »

D'une voix légèrement tremblante, Mitsi disait :

— Je m'excuse de vous déranger, monsieur. Mais je ne pouvais rien décider sans votre autorisation...

— Vous avez très bien fait, mon enfant... très bien fait.

Il se faisait, tout à coup, presque paternel.

— Je comprends votre désir, et j'y accéderais bien volontiers si... si j'étais sûr de ne pas m'attirer de ce fait une inimitié, une colère qui pourraient me coûter fort cher.

Une vive rougeur monta au visage de Mitsi. Les lèvres tremblantes, la jeune fille répliqua :

— Cependant, monsieur, vous vous doutez que c'est pour fuir ce... cette même personne que je vous demande l'autorisation de partir ?

— Oui, je devine tout cela, mon enfant, et je ne puis que vous approuver pleinement... Toutefois, je le répète, la situation est difficile pour moi... Il faudrait... voyons... que ce départ eût lieu sans que j'aie l'air de m'en mêler... Par exemple, un beau jour, vous partiriez furtivement. A un endroit convenu, pas trop près, une voiture vous attendrait. Elle vous conduirait à la gare de Meaux, d'où vous gagneriez Paris. Là, je vous attendrais et vous mettrais dans le train pour Chartres. Les religieuses seraient prévenues par moi, vous n'auriez à vous occuper de rien. Ici, je ferai l'ignorant, naturellement... Et puis, quand on pensera que vous vous êtes réfugiée à Sainte-Clotilde, la chose sera accomplie, vous vous trouverez en sûreté près de vos anciennes maîtresses.

Mitsi dit vivement :

— Oui, oui, ce sera bien ainsi !... Mais je voudrais partir le plus tôt possible, monsieur.

— Il me faut le temps de préparer votre départ ; cinq à six jours me suffiront probablement. Je vous préviendrai par un petit mot... Mais ne parlez à personne de votre projet, naturellement.

— Marthe le connaît, monsieur. Mais il n'y a rien à craindre, elle sera discrète.

La physionomie de Parceuil laissa voir une soudaine contrariété.

— Ah !... Hum !... C'est fort ennuyeux. Si on l'interroge, elle est capable, quoi que vous en disiez, de raconter que vous vous êtes adressée à moi.

— Non, je suis assurée de son silence. Elle sait pourquoi je désire tant partir...

Ici, la rougeur vint de nouveau au teint pâli de Mitsi.

— ... Elle m'approuve entièrement et fera tout son possible pour m'aider.

— Je veux bien le croire... Si elle est vraiment discrète, elle n'aura d'ailleurs pas à s'en repentir, car je sais récompenser ce genre de qualité.

Quand Mitsi, un peu après, répéta à son amie ces paroles de Parceuil, Marthe fit une moue de dédain.

(A suivre).